

CIRCONSCRIPTION DE ROMORANTIN

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

Électrices, Électeurs,

Le nouveau mode de scrutin vous permet de mieux connaître la personnalité du candidat que vous avez à choisir pour vous représenter au Parlement.

En ce qui me concerne, je n'ai pas besoin de me présenter longuement à vous.

Né à ROMORANTIN où j'habite depuis toujours, je représente le Loir-et-Cher à l'Assemblée Nationale depuis plus de douze ans.

Pendant 22 mois, j'ai siégé au Gouvernement.

Vous avez pu suivre mon action parlementaire et ministérielle. Et vous savez que je me suis efforcé de servir au mieux les intérêts de notre belle région.

Mon action a été constructive dans bien des domaines :

1° Équipement économique de la région

Dois-je rappeler que mes origines et l'intérêt que j'ai toujours porté à la Sologne m'ont poussé tout naturellement à favoriser les initiatives tendant à la mise en valeur de cette région ?

C'est ainsi que pendant ma présence aux Gouvernements Guy MOLLET et BOURGÈS-MAUNOURY, la moyenne des crédits (prêts et subventions) accordés annuellement pour l'ensemble de la Sologne a doublé par rapport aux années précédentes.

Ainsi la région s'est équipée. Elle a rattrapé un retard considérable. Un plan d'assainissement de cinq ans a été mis au point avec les communes intéressées qui ont constitué des Syndicats intercommunaux.

J'ai notamment obtenu, après de multiples démarches, que soit facilitée l'installation de nouvelles industries.

Plusieurs de nos cités ont ainsi accru leur potentiel économique et garanti leur avenir.

Grâce aux crédits que j'ai pu leur faire attribuer, bon nombre de nos villes et de nos communes ont pu réaliser les adductions d'eau potable qu'elles attendaient depuis longtemps. Des logements ont été construits en plus grand nombre ; l'électrification s'est poursuivie et l'agriculture régionale a été améliorée.

2° Soutien des Agriculteurs et Viticulteurs

Je n'ai cessé de me pencher sur le malaise des producteurs et d'intervenir pour que les pouvoirs publics passent des promesses aux actes.

Dès sa prise de pouvoir, le Gouvernement Guy MOLLET a connu des difficultés ; les gelées de Février 1956 ayant ruiné de nombreux petits producteurs.

Pour y remédier nous avons mis sur pied un véritable PLAN DE SAUVETAGE :

importations de céréales ; primes, achats rapides de semences sur des marchés étrangers, prêts aux victimes des calamités, aide exceptionnelle aux viticulteurs sinistrés.

A ce propos, la Section Viticole du Fonds National de Solidarité Agricole avait été habilitée à prendre en charge, tout ou partie, des annuités, selon l'ampleur des sinistres.

Toutes ces mesures ont fait qu'en 1957 la diminution de la Production agricole n'a été que de 5 à 6 °/₀ alors qu'on la prévoyait de 12 à 15 °/₀.

En vue d'organiser la production, dans l'avenir, Guy MOLLET m'a demandé de préparer une Charte de l'Agriculture qui porte désormais le nom de :

3° Loi-Cadre Kléber LOUSTAU

Déposée sur le bureau de l'Assemblée, votée par la Commission de l'Agriculture, elle n'a pas pu être discutée en séance plénière par le Parlement à cause des crises ministérielles et des événements de Mai 1958. Mais elle sera bientôt examinée.

Cette Charte donnera au Producteur des garanties de rémunération stable grâce à un écoulement normalisé de ses produits, et lui procurera les moyens de produire davantage grâce au développement de l'équipement matériel et intellectuel des campagnes.

Electrices, Electeurs, de notre pays agricole, c'est à vous qu'il appartient, par votre vote, de faire aboutir cette Charte que je défendrai avec toute ma conviction et toute mon ardeur.

4° Défense des autres travailleurs

En toute occasion, au Gouvernement, à la Chambre comme dans les diverses Commissions, je n'ai pas manqué de prendre la défense des ouvriers, des vieux travailleurs, des artisans, des commerçants, des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ainsi que des Agents de la Fonction Publique.

Le bilan des conquêtes sociales réalisées par le Gouvernement Guy MOLLET auquel j'ai appartenu montre bien que mon Parti **reste et restera le meilleur défenseur** des classes laborieuses. Il comporte :

- les Fonds de solidarité pour les vieux,
- la réduction des abattements de zônes de salaire,
- les 3 semaines de congés payés,
- le reclassement des travailleurs handicapés,
- les congés d'Education Populaire,
- le Préavis de licenciement d'un mois,
- la Protection des travailleurs à domicile,
- la Loi-Cadre Logement (CHOCHOY) : plus de logements construits en 1957 que dans les années précédentes.

Il reste encore beaucoup à faire.

Après les dramatiques évènements d'ALGER, la situation s'est améliorée grâce à l'action du Général DE GAULLE.

T. S. V. P.

Le Référendum a montré que vous approuviez le nouveau Chef de Gouvernement qui a appelé Guy MOLLET à ses côtés et la nouvelle Constitution présentée pour mettre fin à l'instabilité de l'Exécutif et assurer l'autorité du Gouvernement.

Mais de nombreux problèmes restent à résoudre.

Que devons-nous faire demain ?

Voici ce que je vous propose au nom de mon Parti :

I. - ÉLÉVATION DU NIVEAU DE VIE DANS UN CLIMAT DE LIBERTÉ

Les premières manifestations d'une crise économique inquiètent à juste raison les travailleurs.

Il importe d'agir sans tarder.

Il faut :

a) accroître le volume des productions rentables,

b) répartir équitablement le revenu national,

D'où : nécessité de **supprimer toute forme de chômage** par une organisation méthodique de notre économie

● d'aider la Jeunesse innombrable qui va bientôt être en âge de travailler et de la former en fonction des tâches importantes qu'elle devra assumer.

● de développer certaines industries exportatrices susceptibles de fournir les devises nécessaires à nos importations.

● d'accroître la productivité pour assurer aux travailleurs, à des prix compétitifs, des moyens de production nouveaux, des logements décents, et des facilités de consommation.

L'artisanat qui doit subsister, mérite également d'être encouragé et développé.

Il est en outre urgent de réorganiser la distribution avec le concours des organisations professionnelles.

Il est indispensable d'assurer :

● la sécurité du travail et de la vieillesse

● une juste répartition des charges entre les citoyens, au prorata de leurs revenus réels.

II. - ARRÊT DES HOSTILITÉS EN ALGÉRIE

Il faut que cesse le calvaire des mères dont les fils servent en ALGÉRIE.

La Politique que nous avons proposée trouve son application dans celle qu'entend réaliser le Général DE GAULLE.

● Cessez le feu - négociations - élections libres - collège unique.

● Statut politique librement examiné entre la France et les représentants qualifiés de l'ALGÉRIE nouvelle.

● Plan de 5 ans qui doit permettre aux populations musulmanes de participer pleinement à la vie économique et intellectuelle de leur pays.

● Ni intégration ni indépendance : Aucune des deux communautés ne doit opprimer ou absorber l'autre.

● Co-existence pacifique, harmonieuse dans l'égalité absolue des droits de chaque musulman, de chaque français, de chaque homme, de chaque femme.

Les négociations offertes au F. L. N. et que celui-ci a refusées sous des pressions étrangères, montrent la volonté française de mettre fin aux hostilités.

Je suis persuadé que les élections de demain amèneront le F. L. N. à modifier sa position.

III. - CONSTITUTION DE L'EUROPE

C'est dans le cadre d'une Europe librement unie que la France peut maintenir ses propres libertés.

Face aux colosses qui se heurtent dans l'Univers, il nous faut consolider la sécurité collective et organiser rapidement une Europe prospère, capable de résister à ces deux forces contraires et de ramener le monde vers la Paix.

Le Marché Commun dont l'organisation s'avère délicate doit apporter à tous les travailleurs le mieux être et une sécurité plus grande.

IV. - ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANCO-AFRICAINE

Instituée par la récente Constitution, la Communauté répond aux aspirations des peuples d'Outre-Mer.

Amorcée par la loi-cadre DEFFERRE du Gouvernement Guy MOLLET, la Communauté due à l'initiative du Général DE GAULLE, va dans le sens de l'orientation socialiste.

Je veillerai à ce que cette Charte soit loyalement appliquée dans le respect des intérêts de la Métropole et des états de la Communauté.

Électrices, Électeurs,

Si mon action passée a recueilli votre approbation,

Si ce programme vous convient,

Je vous demande de voter pour moi.

N'éparpillez pas vos voix sur des candidatures qui ne peuvent rien apporter d'utile dans le cadre des nouvelles institutions.

De vous, de vous seuls, dépend la solidité de la Vᵉ République.

Électrices, Électeurs,

J'ai conscience d'avoir longuement servi vos légitimes intérêts et l'intérêt supérieur de notre pays.

Je vous demande de me renouveler votre confiance pour les servir encore.

Kléber LOUSTAU,

Député sortant - Ancien Ministre

Chevalier de la Légion d'Honneur - Croix de Guerre avec Palme

Candidat du Parti Socialiste S. F. I. O.

Imp. MARCHAND & LENOIR, ST-AIGNAN - 11-1958